

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

T. LOUA

La population de l'Italie d'après le dernier recensement

Journal de la société statistique de Paris, tome 15 (1874), p. 187-195

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1874__15__187_0

© Société de statistique de Paris, 1874, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

IV.



LA POPULATION DE L'ITALIE D'APRÈS LE DERNIER RECENSEMENT

(31 décembre 1871).

Nous avons fait connaître dès 1872 (voir le numéro de novembre de cette année) les résultats généraux du dénombrement effectué en Italie le 31 décembre 1871. Mais l'*Italia economica*, que nous venons de recevoir, nous donne sur ce sujet des détails complémentaires qu'il nous paraît intéressant de mettre, au moins en partie, sous les yeux de nos lecteurs.

1. — *Superficie et population des provinces italiennes.*

N ^o .		NOMBRE de communes.	SUPERFICIE en kilomètres carrés.	POPULATION en 1871.	HABITANTS par kilomètre (popul. spécif.)
1	Piémont.	1,487	29,269	2,899,564	99
2	Ligurie	317	5,324	843,812	158
3	Lombardie	1,965	23,527	3,460,824	147
4	Vénétie	795	23,464	2,642,807	113
5	Émilie.	323	20,515	2,113,828	103
6	Ombrie	173	9,633	549,601	57
7	Marches	249	9,704	915,419	94
8	Toscane	278	24,053	2,142,525	89
9	Latium.	227	11,917	836,704	70
10	Abruzzes et Molize.	456	17,290	1,282,982	74
11	Campanie	614	17,978	2,754,592	153
12	Pouille	(1) 236	22,115	1,420,892	64
13	Basilicate.	124	10,676	510,543	48
14	Calabre	410	17,257	1,206,302	70
15	Sicile	360	29,241	2,584,099	88
16	Sardaigne	368	24,342	636,660	26
	Royaume d'Italie . . .	8,382	296,305	26,801,154	90

Lors du recensement effectué en 1861, le territoire du nouveau royaume d'Italie ne comprenait que 259,320 kilomètres, avec une population de 21,777,334 habi-

(1) Ces cinq provinces forment l'ancien Napolitain.

tants, soit 84 habitants par kilomètre carré. Dans l'espace de dix années, ce royaume a donc gagné 38,135 kilomètres, et 5,023,820 habitants, ce qui correspond à un accroissement moyen de 6 habitants par kilomètre carré.

Dans l'augmentation absolue, 3,246,476 habitants ont été acquis par l'accession de la Vénétie et du territoire romain, et 1,777,344 ou 7.10 p. 100 par l'accroissement naturel de la population.

2. — Population agglomérée et éparse.

Les 8,382 communes de l'Italie comprennent 25,342 centres, où la population vit à l'état d'agglomération, avec 19,922,946 habitants. On ne compte que 6,878,208 habitants vivant disséminés dans la campagne.

C'est dans l'Italie méridionale que la population est le plus agglomérée, et dans l'Italie centrale qu'elle l'est le moins. L'Italie septentrionale occupe, à cet égard, une position intermédiaire.

	PROPORTION P. 100	
	DE LA POPULATION agglomérée.	DE LA POPULATION éparse.
Italie méridionale (Napolitain, Latium, Sicile, Sardaigne).	90	10
— septentrionale (Piémont, Ligurie, Lombardie, Vénétie)	72	28
— centrale (Émilie, Marche, Ombrie, Toscane).	49	51.

Sur les 25,342 centres dont nous avons parlé, il faut dire qu'il y en a 23,524 ou 93 p. 100 qui ont moins de 2,000 habitants. Quant aux 3,818 centres où la population est supérieure, 4,31 p. 100 ont une population de 2,000 à 4,000 habitants, 2,31 de 4,000 à 12,000, et enfin 0,55 dépassent ce chiffre.

Si l'on veut considérer comme éparse la population des centres inférieurs à 2,000 habitants, nous pouvons établir que, par rapport à la population totale, la population éparse est de 58, et la population agglomérée de 42 p. 100.

3. — Population urbaine et rurale.

Une des distinctions les plus généralement adoptées dans le recensement, c'est la séparation des populations urbaine et rurale. Mais comment cette distinction a-t-elle été faite en Italie? On a considéré comme urbaines toutes les communes comptant plus de 6,000 habitants agglomérés. On est arrivé ainsi à trouver que la proportion des éléments urbains de la population générale est de 32 p. 100, et par conséquent celle de la population rurale de 68.

4. — Présents et absents. — Demeure fixe ou occasionnelle.

On sait que le recensement italien a porté sur ce qu'on appelle la *population de fait*, laquelle se compose de tous les individus nationaux ou étrangers trouvés en Italie au moment du dénombrement. En 1861, on a établi de plus la *population de droit*, en retranchant de la population de fait les étrangers ou nationaux de

passage, et en ajoutant les habitants domiciliés, absents de leur demeure pour un certain temps.

On peut dire que la population stable constitue la grande majorité des habitants. On a trouvé en effet que, sur la population totale :

98.10 sont établis à demeure fixe;
0.36 sont de passage;
1.54 font dans la commune un séjour momentané.

Quant aux absents, on a calculé que sur 100 habitants domiciliés en Italie, 0.96 p. 100 se sont trouvés absents pour moins de 6 mois, et 2.89 pour plus de 6 mois, ce qui fait en tout 3.85 pour la proportion des absents.

5. — *Maisons et familles.*

Voici, à cet égard, les chiffres généraux du dernier dénombrement :

Maisons habitées	4,139,481
— inhabitées	924,462
TOTAL.	5,063,943
Familles ou ménages . . .	5,675,151

Il résulte de ces chiffres qu'il y avait 1.37 ménage par maison habitée. Mais il paraîtrait que les instructions officielles relatives à cette partie du recensement n'ont pas été partout parfaitement comprises, et qu'il y aurait, par suite, exagération dans le nombre des maisons habitées. Il est à craindre qu'on n'ait compris dans le relevé, les halles et marchés, les magasins, les églises et les monastères, les granges et les écuries, de sorte qu'on aurait compté 100 maisons là où, peut-être, il n'y en avait pas plus de 40 à 50.

6. — *État de l'instruction primaire.*

L'Italie est un des pays de l'Europe où l'instruction primaire est le moins répandue. On en jugera par les rapports suivants :

PROPORTION DES INDIVIDUS NE SACHANT NI LIRE NI ÉCRIRE
par 100 habitants. (Population totale.)

AGES	SEXE masculin.	SEXE féminin.	Les deux sexes.
0 à 5 ans.	99	99	99
5 à 7 —	84	87	86
7 à 10 —	69	75	72
10 à 20 —	59	69	64
20 ans et au-dessus	60	77	68
Moyenne générale.	67	79	73

PROPORTION DES INDIVIDUS NE SACHANT NI LIRE NI ÉCRIRE
par 100 habitants. (Dans les capitales de provinces et leur circonscription.)

AGES	SEXE masculin.	SEXE féminin.	Les deux sexes.
0 à 5 ans.	98	99	99
5 à 7 —	82	85	84
7 à 10 —	66	73	70
10 à 20 —	58	66	62
20 ans et au-dessus	58	74	66
Moyenne générale.	65	76	71

En moyenne, pour la population totale, la proportion des illettrés est de 73 p. 100, savoir : 67 pour le sexe masculin et 79 pour le sexe féminin. Cette proportion est naturellement moins élevée quand on ne considère que la période de 12 à 17 ans accomplis : elle devient alors :

61 p. 100 pour le sexe masculin.
68 — pour le sexe féminin.
et 65 — pour les deux sexes.

Ce sont là des résultats affligeants ; toutefois, de grands progrès auraient été accomplis dans les dix dernières années, puisque si l'on en juge par les rapports produits par l'*Italia economica*, la proportion des illettrés aurait diminué de 5 p. 100 dans la population générale, et de 7 p. 100 dans la catégorie des enfants de 12 à 18 ans accomplis.

En ce qui concerne la population entière, la proportion des illettrés varie ainsi qu'il suit dans les diverses provinces :

Piémont	50	Campanie.	82
Lombardie	53	Ombrie.	83
Ligurie.	62	Abruzzes et Molize	86
Vénétie.	70	Pouille.	86
Latium	71	Calabre	87
Toscane	72	Sicile	87
Émilie	75	Sardaigne	87
Marches	81	Basilicate.	89 $\frac{1}{2}$

La statistique des mariages et les relevés du recrutement de l'armée confirment ces résultats. Calculés pour d'assez longues périodes, ils permettent de plus de se rendre compte des progrès accomplis.

On trouve ainsi que, sur 100 mariés des deux sexes, la proportion des illettrés est descendue, de 1866 à 1871, de 69 $\frac{1}{2}$ à 67 p. 100. D'un autre côté, sur 100 jeunes gens inscrits, la proportion des illettrés est descendue, de 1866 à 1871, de 64 à 61 p. 100. Ces progrès sont moindres que ceux qu'accusent les recensements, mais peut-être sont-ils plus certains.

Ici s'arrêtent les documents recueillis par l'*Italia economica* sur la population générale de l'Italie, mais elle les fait suivre de renseignements pleins d'intérêt sur la population des grandes villes. Nous empruntons à cette partie de son travail les faits consignés dans le paragraphe suivant.

7. — Population des grandes villes classée par profession.

Dans la classification des professions, on s'est attaché à suivre les indications adoptées au congrès de Saint-Petersbourg, mais en se bornant aux divisions les plus générales.

Il importait d'abord de mettre à part la classe des individus qui vivent à la charge d'autrui, qu'ils tirent des ressources de leur famille, ou des secours de l'assistance publique et de la charité privée.

Cette classe de personnes sans profession, ou du moins sans profession déterminée, comprend, dans la commune de Bari, plus des deux tiers de la population

totale (65,62). En revanche, elle n'est à Milan que de 30, à Brescia de 31, et à Turin de 33 p. 100.

Les autres villes fournissent les résultats suivants :

Naples	52 p. 100	Messine	53 p. 100 ¹
Rome	45	Livourne	57
Palerme	57	Catane	54
Florence	49	Vérone	44
Gènes	51	Padoue	49
Venise	50	Parme	47
Bologne	44		

Il convient de dire que cette parité de rapports qu'on obtient en divisant le nombre des personnes sans profession par la population totale, ne se reproduit pas quand on distingue les sexes et qu'on sépare les enfants des adultes. Il faut aussi pouvoir distinguer, dans cette classe, les femmes qui vivent dans leur ménage et les enfants gardés dans leur famille, les vagabonds, mendiants, etc. La proportion de ces derniers est de 10 p. 100 habitants à Brescia, tandis qu'elle n'est que de 0.05 à Livourne. Se rapprochent de cette proportion : Venise, 0.18 ; Bologne, 0.27 ; Florence, 0.46 ; mais le rapport s'élève à Palerme : 5.17 ; Turin, 4.54 ; Vérone, 3. Les autres villes ont un rapport qui varie de 0.57 (Milan) à 2.03 (Naples).

Mais abandonnons ce groupe, qu'au point de vue professionnel on peut considérer comme purement négatif, et cherchons quelles sont les occupations qui sont exercées par le plus de personnes. Ce sont, en résumé, l'industrie, le commerce, les transports et le service domestique.

En ce qui concerne l'industrie proprement dite, les grandes villes d'Italie se classent ainsi :

En première ligne Milan	29 p. 100	puis Vérone	17 p. 100
puis Brescia	24	— Florence	16
— Turin	23	— Livourne	16
— Venise	19	— Padoue	15
— Rome	18	— Naples	15
— Bologne	18	— Gènes	15
— Catane	18	— Palerme	12
— Parme	17	— Messine	9
	Et enfin au dernier rang Bari		7

Mais en revanche, Bari tient un des premiers rangs dans les professions agricoles (7.98 p. 100), puis viennent par ordre décroissant : Rome (9.16), Padoue (8.71), Bologne (6.46), Palerme (1.96), Turin (5.11), Catane (4.61), Vérone (3.13), Florence (2.80), Messine (2.04), Parme (1.75), Gènes (1.69), Brescia (1.57), Venise (1.47), Milan (1.34).

A Messine, une catégorie particulière a quelque peu embarrassé les recenseurs ; ce sont les *braccianti* ou portefaix qui forment les 17 centièmes de la population. Fallait-il les classer dans la profession agricole, industrielle ou dans celle des transports ? A vrai dire, ils offrent leurs bras à chacune d'elles. En les mettant à part, on trouve qu'à Messine la proportion des professions industrielles est de 9.43, et celle des professions agricoles de 2.04 p. 100.

En résumé, les professions agricole et industrielle réunies donnent lieu aux rapports suivants :

Milan	30 p. 100	Livourne	19 p. 100
Turin	28	Parme	19
Rome	27	Florence	19
Brescia	26	Palerme	18
Bologne	24	Naples	18
Padoue	24	Gênes	17
Catane	22	Bari	15
Venise	20	Messine	14
Vérone	26		

L'industrie des transports par terre et par eau et les professions accessoires qui s'y rattachent varient, selon les villes, dans les proportions ci-dessous :

Gênes	7.7 p. 100	Turin	3.3 p. 100
Venise	6.6	Florence	3.1
Palerme	5.3	Livourne	7.4
Messine	3.4	Catane	5.1
Bari	3.4	Vérone	3.9
Naples	4.7	Padoue	3.1
Rome	4.0	Parme	2.7
Bologne	3.1	Brescia	3.2
Milan	3.2		

La classe des propriétaires vivant exclusivement du revenu de leurs propriétés, des rentiers et des pensionnés, est extrêmement réduite à Venise, où elle ne forme que les 3 dix-millièmes de la population; elle est plus élevée à Messine, Gênes et Palerme (2.13; 2.13; 2.58); à Catane (2.75); à Florence (3.98); à Turin (4.60); Brescia (5.83); Parme (6.42); Bari (7.08). Dans cette dernière ville, cette classe est numériquement équivalente à celle des industriels.

Il convient de remarquer, en ce qui concerne cette classe de professions, que le nombre des propriétaires, ainsi relevé, est inférieur à la réalité; un très-grand nombre de propriétaires exercent en outre d'autres professions. Il y a lieu de croire d'ailleurs que la proportion attribuée à Venise est le résultat d'une erreur du dernier recensement; le document officiel ne lui attribue en effet que 297 propriétaires ou rentiers, tandis qu'une publication récente (1869) établit que dans cette ville le nombre des propriétaires s'élève à 3,028, et celui des rentiers ou pensionnés à 1,594.

La domesticité fournit, par rapport à la population, le contingent que voici :

Milan	9.4 p. 100	Venise	6.4 p. 100
Turin	7.7	Naples	5.6
Brescia	7.4	Rome	5.3
Gênes	7.3	Catane	4.9
Florence	7.3	Palerme	4.2
Parme	6.9	Messine	2.3
Bologne	6.5	Bari	0.7

La proportion de la force armée varie, suivant les villes, de 1.84 à 1.00 p. 100. C'est Vérone qui occupe, à cet égard, le premier rang.

Les *administrations publiques* offrent des rapports qui varient de 3.88 à 0.48 p. 100.

L'*administration judiciaire*, de 1.84 à 0.21.

Le *clergé*, de 2.25 p. 100 (Rome) à 0.44 (Milan).

Les *médecins* et professions qui s'y rattachent, de 0.69 à 0.20.

L'*enseignement*, de 11.72 (Brescia) à 0.40 (Livourne) (1).

Les *savants et hommes de lettres* forment, à Milan, les 2 centièmes de la population (1.96). A Bari et à Messine, cette proportion n'est guère que de 0.50 ; elle est de 0.73 à Gênes, de 0.80 à Catane, de 1.10 à Venise, de 1.35 à Turin, de 1.43 à Naples, de 1.50 à Turin et à Florence.

Tels sont les résultats principaux qu'a fournis la statistique des professions des grandes villes d'Italie. Mais il est intéressant de donner quelques détails de plus sur l'industrie proprement dite.

Le tableau suivant contient les rapports afférents aux productions textiles, à l'industrie des peaux et des cuirs, à celle des vêtements et des articles de toilette. Ajoutons que ces rapports s'appliquent à la fois aux chefs d'établissements et aux ouvriers proprement dits :

Proportion pour 100 habitants.

	INDUSTRIE TOTALE.	CUIRS ET PEAUX.	VÊTEMENTS.	ARTICLES DE TOILETTE.
Gênes.	0.7	0.1	5.2	0.5
Venise	1.1	0.1	4.6	0.3
Palerme.	0.6	0.2	3.3	0.4
Messine.	1.6	0.3	2.5	0.3
Catane	3.5	0.4	5.3	0.4
Bari	0.9	0.1	0.9	0.1
Naples	1.0	0.2	5.9	0.6
Rome.	0.7	0.1	4.4	0.3
Bologne.	2.5	0.1	5.4	0.5
Milan.	2.8	0.1	13.0	0.5
Turin.	1.4	0.3	9.4	0.4
Florence	0.9	0.1	4.3	0.7
Livourne	0.5	0.1	5.3	0.4
Vérone	1.2	0.3	5.5	0.4
Padoue.	1.2	0.1	5.9	0.3
Parme.	1.3	0.2	5.8	0.6
Brescia.	1.1	0.4	11.0	0.4

Les industries qui concourent à l'alimentation se répartissent comme il suit :

Gênes.	1.7	Livourne.	1.6	Milan	2.3
Venise.	2.7	Padoue	1.7	Turin	2.9
Palerme.	2.2	Brescia	1.9	Florence.	2.0
Messine	1.1	Naples.	1.3	Vérone	2.0
Catane.	0.9	Bologne	2.2	Parme.	2.3
Bari.	0.8	Rome.	2.2		

(1) Mais il faut dire qu'à Livourne les étudiants ont été classés à tort aux individus sans profession.

Enfin le tableau suivant donne les rapports afférents à d'autres spécialités industrielles dont il est intéressant d'évaluer l'importance.

	CONSTRUCTION de MAISONS.	FABRIQUES de MEUBLES.	CONSTRUCTIONS NAVALES.	INDUSTRIE DES MÉTAUX.	FABRIQUES DE MACHINES ET OUTILS.	IMPRIMERIES, GRAVURES, ETC.
Gênes . . .	1.3	1.9	0.1	1.2	0.2	0.3
Venise . . .	3.5	0.8	0.4	0.4	0.1	0.4
Palerme . . .	1.3	1.3	0.1	0.5	0.5	0.2
Messine . . .	1.0	0.9	»	0.5	0.7	0.1
Catane . . .	2.7	1.5	0.1	0.3	0.1	0.1
Bari . . .	3.3	0.4	»	0.2	»	0.2
Naples . . .	1.6	1.8	»	0.5	0.1	0.3
Bologne . . .	3.2	1.5	»	0.2	0.2	0.3
Rome . . .	3.2	1.9	»	0.5	0.2	0.4
Milan . . .	1.3	2.5	»	1.0	0.1	1.0
Turin . . .	1.6	2.2	»	1.0	0.2	0.6
Florence . . .	1.8	2.0	»	0.3	0.1	0.6
Livourne . . .	2.6	0.7	0.1	0.3	0.1	0.1
Vérone . . .	3.0	0.4	»	0.3	0.1	0.3
Padoue . . .	3.0	0.3	0.1	0.3	0.1	0.2
Parme . . .	2.9	0.3	»	0.2	0.3	0.2
Brescia . . .	3.1	0.6	»	0.5	0.3	0.3

Un coup d'œil jeté sur ce tableau permet de reconnaître les villes qui, relativement à leur population, tiennent le premier rang dans les diverses industries. Nous les citerons ainsi :

Pour l'industrie textile	Catane et Milan ;
Les cuirs et peaux	Catane et Brescia ;
Vêtements	Milan et Brescia ;
Articles de toilette	Florence, Naples et Parme ;
Alimentation	Turin, Milan et Venise ;
Construction de maisons	Venise, Bari, Bologne et Rome ;
Fabrique de meubles	Milan, Turin et Florence ;
Constructions navales	Venise ;
Industrie des métaux	Gênes, Milan et Turin ;
Fabrication de machines et outils	Messine et Palerme ;
Imprimerie, etc. /	Milan, Turin et Florence.

On a vu d'ailleurs plus haut que les principales villes industrielles de l'Italie sont : Milan, Brescia, Turin et Venise. Dans les villes que nous avons énumérées, Rome ne vient qu'au 5^e rang.

Nous bornerons aux renseignements qui précèdent l'aperçu que nous avons entrepris, d'après l'*Italia economica*, sur la statistique officielle des grandes villes d'Italie. On a vu que, sauf pour la classe des individus sans profession, dans laquelle on a compris les femmes et les enfants qui vivent dans la famille, les rapports présentés s'appliquent aux personnes qui exercent directement une profession donnée. Il nous semble qu'en France cette statistique est mieux comprise, car elle permet non-seulement de connaître le nombre des individus qui exercent chaque profession, mais encore ceux qu'elle fait vivre, et détermine, pour chacune d'elles, la composition de la famille et de la domesticité. Ajoutons que, dans notre pays, cette statistique a été établie à un point de vue social, en distinguant ceux qui gagnent leur vie et celle de leur famille par leur propre spéculation, de ceux qui

reçoivent un salaire, soit comme employés, soit comme ouvriers ou journaliers. Nous avons donc embrassé cette question d'une manière plus sûre et plus complète, et il est infiniment regrettable qu'il ne se soit trouvé personne au congrès de Saint-Pétersbourg pour démontrer la supériorité de notre plan et le faire adopter par les délégués officiels des divers États. Nous appelons sur ce point l'attention du prochain congrès.

T. LOUA.
